

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 444

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2.

Sept. 2003

«Que la langue française, au cours des dernières décennies, n'ait cessé de se dégrader, est une évidence. Il est une évidence aussi que la plupart des fautes de langage, impropriétés, barbarismes, solécismes, négligences des accords, prononciations boiteuses, inventions de néologismes inutiles ou obscurs, emplois abusifs de vocables étrangers ou dérivations absurdes de ces vocables sont commis ou propagés par les médias.»

(Maurice Druon)

Roder, rôder

Ces deux verbes, d'étymologie et de sens différents, ne doivent pas être confondus.

Roder (sans accent) est emprunté au latin *rodere* «ronger, miner, user». De nos jours, il exprime l'action de polir, d'user une pièce par frottement pour qu'elle s'adapte exactement à une autre. Par extension, mettre au point une chose nouvelle par la pratique des essais: «*Nous allons roder la voiture, vous comprenez*» (Colette).

Rôder (accent circonflexe), du provençal *rodar* emprunté au latin *rotare* «tourner, aller en rond, tourner», a pris aujourd'hui la valeur péjorative d'«errer avec une intention louche, suspecte, hostile»: «*Il fait des bêtises, ne rejoint pas son bateau, rôde pendant des semaines sans travailler*» (G. Simenon).

(Défense du français, n° 444, septembre 2003)

Théâtraliser

Ce verbe, attesté dès 1927, signifie «prendre ou donner un caractère de théâtralité à une attitude, donner un caractère conforme aux exigences de l'œuvre théâtrale, rendre théâtral ou spectaculaire par une recherche d'effets». «A trop vouloir «*théâtraliser*», la danse ne fait plus le poids...» (*Le Monde*, 18.11.66.)

L'emploi de ce verbe devrait être limité à ces définitions et ne pas être étendu abusivement à d'autres domaines... à la manière d'un magazine d'outre-Jura parlant de l'importance de «*théâtraliser*» les rayons d'une grande surface commerciale.

(Défense du français, n° 444, septembre 2003)

«Streamer»

Mot anglais signifiant «bannière, drapeau, banderole». Entre autres acceptions désigne *a*) un dévideur ou dérouleur de bandes magnétique voué par construction à la création de sauvegardes des informations contenues dans un disque; autrement dit, un *dévideur*; *b*) un appareil périphérique d'ordinateur servant à réaliser des sauvegardes sur bandes magnétiques; autrement dit, un *périphérique*; *c*) dans la presse, titre en gros caractère en tête de la première page d'un journal; autrement dit, une *manchette*.

(Défense du français, n° 444, septembre 2003)

«Trekking»

Mot anglais emprunté à l'afrikaaner *trek* «migration», évoquant la grande migration des colons boers (le Grand Trek, 1834-1839).

Terme aujourd'hui très prisé des agences de voyages, désignant une randonnée pédestre, généralement accompagnée de guides et de porteurs, dans des régions montagneuses difficiles d'accès. En français: randonnée, excursion, marche de montagne, équipée (au sens premier de «partir avec équipage»).

(Défense du français, n° 444, septembre 2003)

Stupéfait, stupéfié

Il n'existe pas de verbe *stupéfaire*, sauf pour l'accueillant Petit Robert qui, se réclamant d'erreurs commises par quelques auteurs célèbres, s'estime en droit de l'adopter comme synonyme de *stupéfier*... et par conséquent inutile.

L'adjectif *stupéfait* ne doit pas être utilisé à la façon d'un participe passé, de même que *stupéfié* (part. passé) n'a pas à être employé comme adjectif. On dira donc: «Sa conduite m'a stupéfié. Il en est resté stupéfait.»

En dépit de nombreuses entorses à la règle, *stupéfait* ne devrait se construire qu'avec *de* et non avec *par*: «*Oui, je suis stupéfait de ce dernier prodige*» (Molière).

(Défense du français, n° 444, septembre 2003)

«Waiver»

«Les fonctionnaires colombiens espéraient encore bénéficier d'un *waiver*» lit-on dans un périodique français.

L'emploi de ce substantif (de *to waive*, «abandonner, renoncer à, se désister de, laisser», ne permet pas une compréhension claire et précise de la phrase. De quel avantage les fonctionnaires espéraient-ils bénéficier? D'une dispense, d'une exonération, d'un délai de grâce, d'une mesure de clémence, d'un traitement de faveur?

L'emploi d'une de ces expressions françaises aurait rendu le texte plus intelligible. Mais ne fallait-il pas sacrifier sottement à la sacro-sainte anglomanie?

(Défense du français, n° 444, septembre 2003)